

**LE CENDRE**

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 18 septembre 2025.

Date et heure de la séance : 24 septembre 2025 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 10

**Présents** : Mme Nastascia ACCOT - M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - MM. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Sabrina LARRIEU - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : M. Florian CATINOT procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Thibaut FABRY procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Adrienne LIBIOUL procuration à Mme Sylvie PARIS - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - M. Pierre MESURE procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Jean-François RAZAVET procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jacques CHATAGNIER-DUBOISSET.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY.

**Présidente de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 25/09/24/005**

**OBJET** : Adhésion à la mission facultative relative à l'assistance retraites CNRACL exercée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme.

Le Premier Adjoint rappelle en préambule que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme a une mission générale d'information et de formation concernant la réglementation en vigueur et les procédures mises en œuvre par la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales.

Au-delà de cette mission générale, Madame BOLIS expose que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme propose aux collectivités affiliées une mission facultative d'assistance retraites CNRACL.

Cette mission d'accompagnement personnalisé comprend le contrôle des dossiers « papier » de rétablissement au Régime Général, mais également, dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL ainsi que l'instruction des dossiers de retraite des agents affiliés à la CNRACL.

La convention en cours, signée le 25 novembre 2022 entre la Commune et le Centre de Gestion, après délibération du Conseil Municipal, arrive à échéance le 31 décembre prochain.

L'appui technique et juridique du service Retraites du Centre de Gestion constitue une aide précieuse pour les services puisqu'il contribue à une adaptation continue aux méthodes de travail de la CNRACL, aux évolutions techniques, ainsi qu'à la clarification des situations les plus complexes. Aussi, l'autorité territoriale souhaite proposer au Conseil Municipal le renouvellement de la convention en cours ;

***Vu** le code général de la fonction publique,*

***Vu** le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,*

***Vu** le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,*

***Vu** la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n° 2025-17 en date du 17 juin 2025 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,*

***Considérant** que les collectivités territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraite de leurs agents affiliés à la CNRACL et que cette obligation peut être facilitée, compte tenu de la complexité et de la spécificité de l'instruction de ce type de dossiers, par l'assistance des services du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme,*

Madame BOLIS invite le Conseil Municipal à suivre l'avis favorable de la Commission en charge du personnel communal, réunie le 16 septembre 2025 et ainsi :

- De décider d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et pour une durée de trois ans ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme ;

- De décider d'inscrire les crédits correspondants au budget de la Commune conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus, sachant que la commune se situe à ce jour dans la tranche 30 à 59 agents affiliés à la CNRACL.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

**ADOpte À L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

La Secrétaire de Séance,



**Karine VALLUY**



Le Maire,

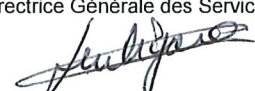
**Hervé PRONONCE**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 26/09/2025  
Reçu en préfecture le 26/09/2025

La Directrice Générale des Services,

  
**Caroline SOULIGOUX.**